

1956 : Naissance du syndicat

Objectif : **MUTUALISER** les moyens et **GARANTIR** aux habitants l'accès à l'eau potable en quantité suffisante et de bonne qualité

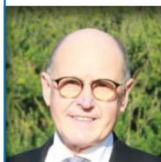
Les communes ou EPCI, transfèrent la compétence eau potable à VBG, **l'eau potable reste un service public**

Les élus

Les vice-présidents



Jean Claude DUPUY
Saint Yrieix la Perche
1^{er} vice-président
Commission MAPA
Commission d'Appels d'Offres



Pascal THEILLET
Communauté Urbaine
Limoges Métropole
2^{ème} vice-président
Commission des Travaux



Gaston CHASSAIN
Communauté Urbaine
Limoges Métropole
3^{ème} vice-président
Commission des Finances



Séverine DUREISSEIX
La Chapelle Montbrandaix
4^{ème} vice-présidente
Commission Consultative



Jean DUCHAMBON
Communauté de communes
Porte Océane du Limousin
5^{ème} vice-président
Commission Communication
Commission des Sites



Christian LATOUILLE
Saint Hilaire Bonneval
6^{ème} vice-président
Commission de Contrôle



Loïc GAYOT
Les Cars
7^{ème} vice-président
Commission de Dégrevement

Les membres du bureau



Georges BEAUDOU
Meilhac



Jacques BERNIS
Communauté Urbaine
Limoges Métropole



André DUBOIS
Saint Yrieix la Perche



Lucien DUROUSSAUD
Communauté Urbaine
Limoges Métropole



Sébastien FISSOT
Rilhac-Lastours



Didier LEYRIS
Communauté Urbaine
Limoges Métropole



Eric PAULHAN
Communauté de communes
Val de Vienne



Philippe ROUGERIE
Communauté Urbaine
Limoges Métropole



André SOURY
Saint Laurent sur Gorre



Manuel VERGER
Communauté Urbaine
Limoges Métropole

Le Président

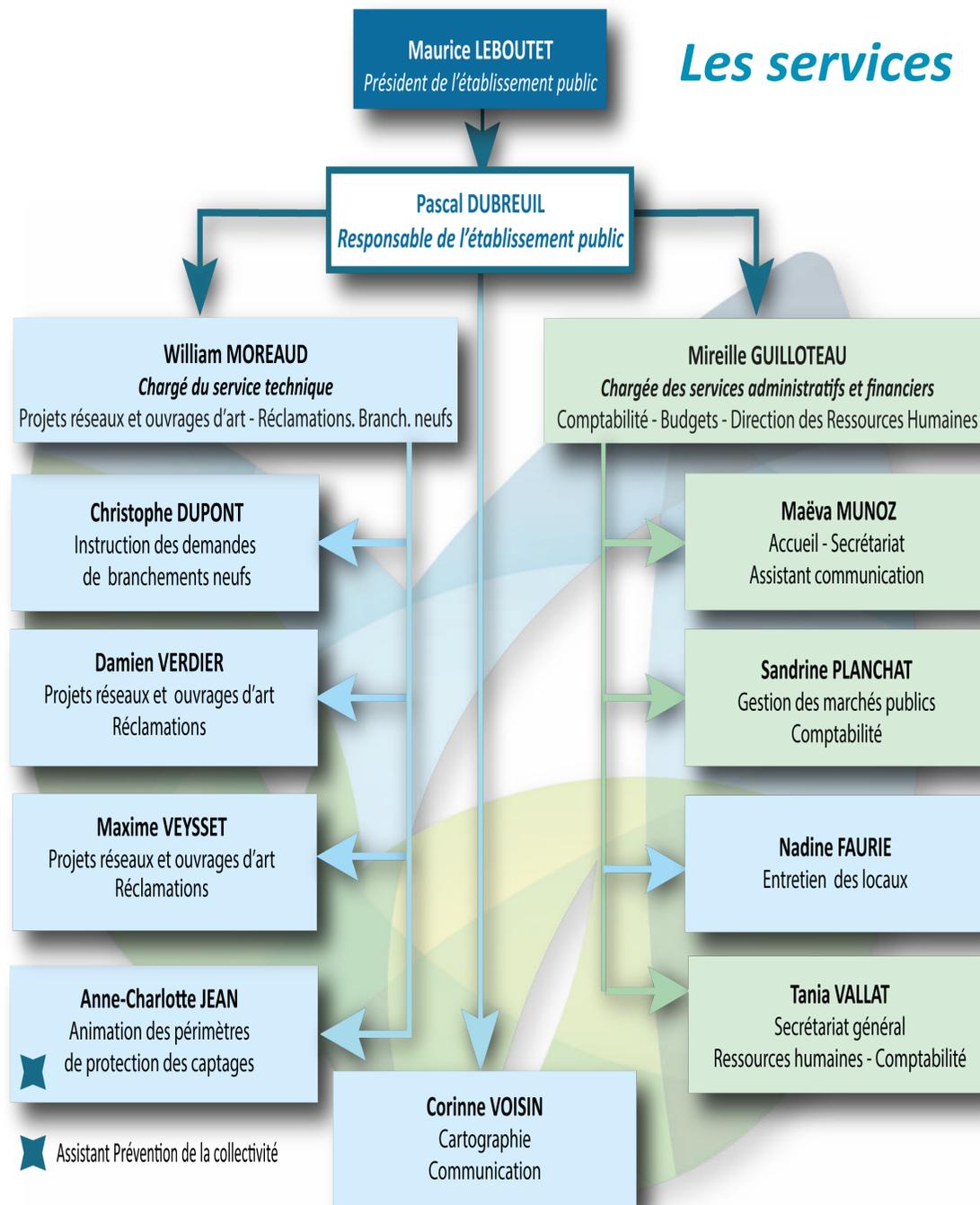


Maurice LEBOUTET
Bosmie-l'Aiguille

BUREAU

Fonctionnement

Les services



Maître d'ouvrage public :

Il est seul propriétaire de l'ensemble des installations de production, de stockage, de transport et de distribution d'eau potable

décide des investissements

fixe annuellement ses propres tarifs en novembre pour l'année suivante

finance les investissements seul ou après avoir obtenu des subventions

assure et finance le maintien du patrimoine bâti.

assure la maîtrise d'oeuvre des études d'esquisse jusqu'à la réception des travaux

assure le contrôle du délégataire

a confié la gestion des réseaux à un délégataire, SE3R, par contrat de délégation du service public au 1^{er} Janvier 2017 pour une durée de 12 ans.

Le délégataire



Assure le relevé annuel des compteurs, la facturation de l'eau, encaisse les produits et reverse la surtaxe syndicale à VBG

Renouvelle, remplace ou répare tout équipement électro-mécanique défaillant

Installe et renouvelle les compteurs des usagers

Détecte et répare toutes les fuites signalées ou découvertes

Informe le syndicat de tout problème dans le territoire

Assure sans discontinuer le service public de l'eau potable

Qui finance quoi ?

Abonnement VBG

Maîtrise d'œuvre des travaux
Instruction des demandes de raccordement
Fonctionnement du service

Abonnement délégataire

Gestion clientèle
Facturation

Consommation VBG

Investissements

Exploitation

Consommation délégataire



Mise en place de la redevance incitative au 01/01/2024

La redevance incitative répond à 2 enjeux majeurs :

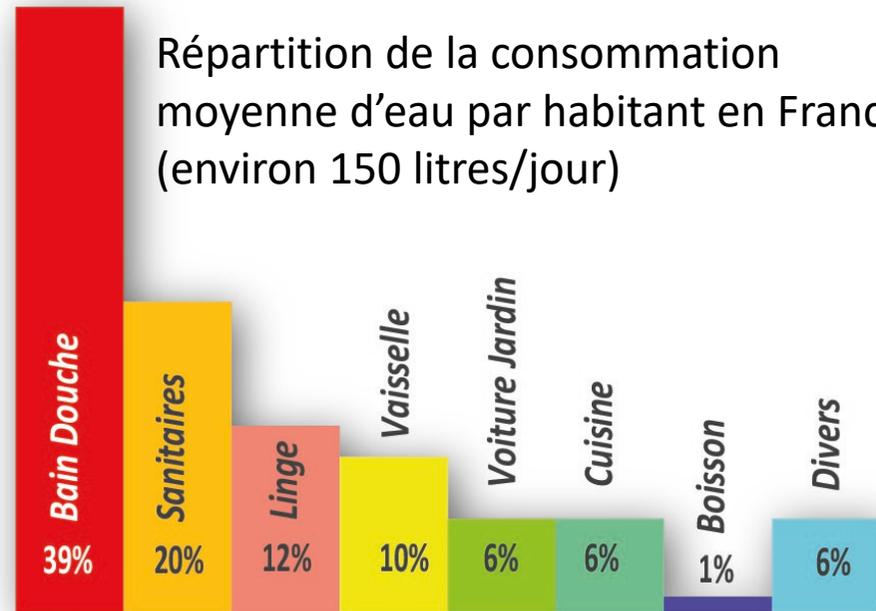
Ecologie

Faire baisser les factures des consommateurs en les incitant à réduire leurs consommations

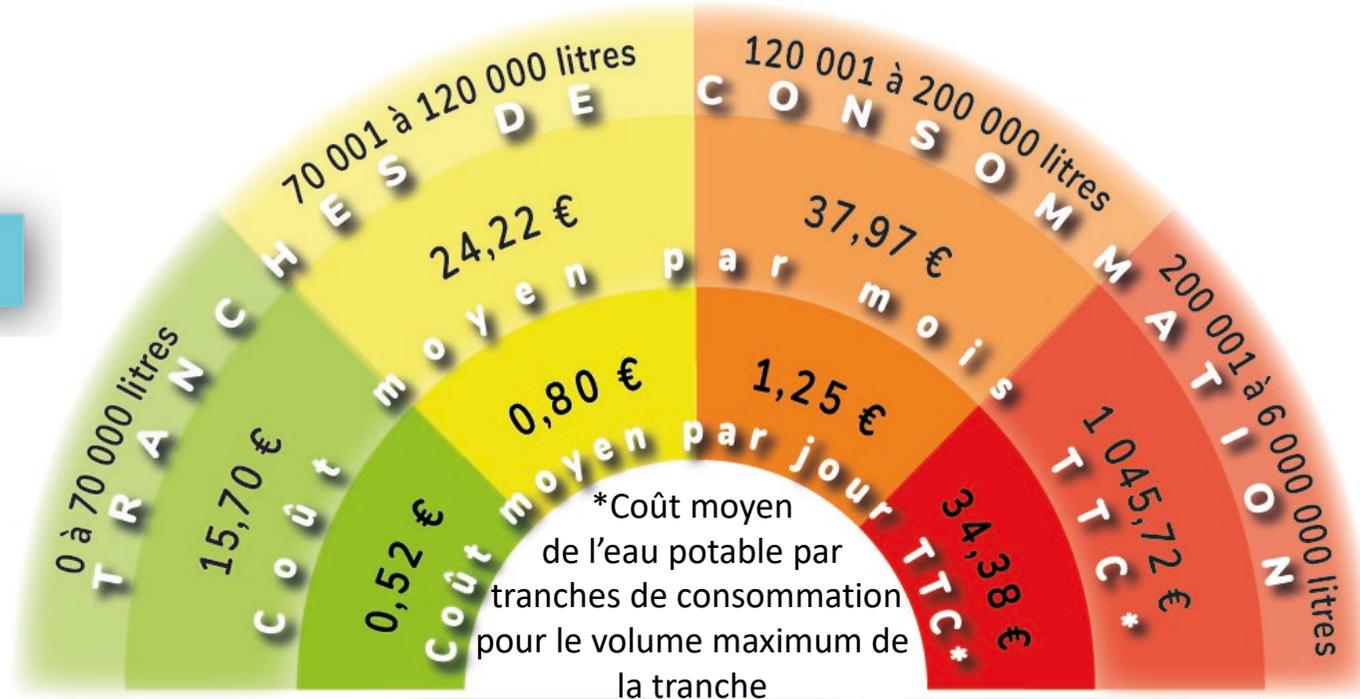
Economie

Préserver la ressource en eau, au vu du changement climatique, par la réduction des consommations

Répartition de la consommation moyenne d'eau par habitant en France (environ 150 litres/jour)



*La redevance incitative impose la mise en place d'un **tarif progressif par tranches de consommation**.*



15,70 €/mois pour 70 000 litres annuels,
24,22 €/mois pour 120 000 litres annuels !

Opération financée à 70% par